



## À lire ...

**Collecte des vêtements usagés**

**Collecte des gros rebuts**

**Vente de garage**

**Permis de brûlage**

**Nouvelles municipales**

**Profiter de l'été en ayant l'esprit tranquille**

**Écocentre de la MRC du Haut-Saint-François**

**Nouvelles des organismes**

\*\*\*\*\*

**Prochaine séance du conseil municipal**

Mardi, 7 juin à 19 h

Nous vous présentons le bulletin municipal du mois de mai. Il est important de le consulter pour prendre note des dates des différents événements au cours du mois.

\*\*\*\*\*

**Samedi 7 mai 2016**

**COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS  
L'ESTRIE MET SES CULOTTES**

À l'Hôtel de Ville (à l'arrière de l'Hôtel de Ville - local de la patinoire au sous-sol)

Samedi 7 mai, à 9 h.



On récupère quoi au juste?

- . Vêtements
- . Accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc.)
- . Souliers et bottes

\*\*\*\*\*

**Jeudi 26 mai 2016**

**COLLECTE DES GROS REBUTS**

Le jeudi 26 mai 2016 sera la journée de collecte des gros rebuts et des objets encombrants.

Prenez note que les réfrigérateurs, les congélateurs et les appareils de climatisation ne sont pas ramassés à cause de leur contenu en halocarbures.

Il est interdit de déposer des pièces ou des carcasses de véhicules, des résidus dangereux, des matières recyclables pouvant être recueillis par le service de collecte des matières recyclables. Les rebuts devront être déposés au bord de la rue ou du chemin.



## **Vente de garage**

### **Extrait du règlement 383-09**

Pour les fins du présent règlement, l'expression « vente de garage » désigne la vente d'objets utilisés ou acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où s'ils sont exposés ou mis en vente.

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis ou certificat d'autorisation, deux fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ) et de la Fête du Travail.

Les dites ventes de garage auront une durée maximale de trois (3) jours consécutifs prenant fin le jour de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement «Fête de la Reine ») (troisième lundi du mois de mai) et le jour de la Fête du Travail (premier lundi de septembre).

Nonobstant ce qui précède, il est permis de tenir 2 ventes de garage par année de calendrier en plus des périodes précitées en obtenant un certificat d'autorisation valide pour une période de 3 jours consécutifs.

Les personnes qui font une vente de garage doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Il ne doit y avoir aucun empiétement sur la voie publique ;
- b) Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus un mètre carré ( $1\text{ m}^2$ ) est permise sur la propriété où est tenue la vente de garage ;
- c) Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Les installations (étagères, tables, supports, etc.) nécessaires pour la vente doivent être en bon état et maintenues propres et être enlevées à la fin du délai maximal autorisé.

## **PERMIS DE BRÛLAGE**

Pour une demande de permis de brûlage, vous devez contacter :

. M. René Charron, directeur incendie : 819-657-1055  
Ou M. Stéphane Turcotte, lieutenant : 819-657-1041

### **Règlement municipal 381-09 :**

Article 2 : À l'intérieur des limites municipales, il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu dans un endroit privé ou public sans avoir préalablement obtenu un permis du directeur du Service de Sécurité Incendie ou de son représentant.

Article 3 : Seuls sont autorisés sans permis les feux suivants et aux conditions suivantes :

- 3.1 Les feux dans les appareils de cuisson en plein air comme les foyers, barbecues et autres installations prévues à cette fin;
- 3.2 Les feux dans des contenants en métal comme les barils ou autres avec couvercle pare-étincelles;

De plus, le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques indiquait récemment l'extrait du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) (règlement du gouvernement), et l'article 194 :

Chapitre Q-2, r. 4.1

### **Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère - Loi sur la qualité de l'environnement**

#### **TITRE III**

#### **LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE**

**Selon l'article 194 :** Il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles même pour les récupérer en partie, sauf s'il s'agit de branches, d'arbres, de feuilles mortes.

La présence dans l'environnement de fumées provenant d'une combustion interdite par le premier alinéa est prohibée au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

## Nouvelles municipales

### ❖ RAPPEL : Location d'un local ou d'un lieu appartenant à la Ville de Scotstown

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est important que les gens et les organismes désirant organiser une activité, une fête ou un rassemblement familial ou tout événement dans un local (exemple : Hôtel de Ville, chalet au terrain de balle, etc.) ou dans un lieu municipal (exemple : Parc Walter-MacKenzie, terrain de balle, etc.) s'informent au bureau municipal au préalable pour vérifier la disponibilité.

**Le tarif exigé pour la location d'un local dans un immeuble de la Ville de Scotstown ou appartenant à la Ville de Scotstown est le suivant :**

- . Tout local dans un immeuble appartenant à la ville : 75 \$ / jour ou soirée
- . Tout terrain appartenant à la ville (parc Walter-MacKenzie, etc.) : 75 \$ / jour ou soirée

**Les frais de location sont exemptés lorsque l'activité relève d'un organisme reconnu par la ville et qu'elle s'adresse à toute la population.**

**UN DÉPÔT DE 75 \$ EST EXIGÉ et devra être payé lors de la réservation du local ou du terrain. Cette somme sera remise après la vérification des lieux ou du local si celui-ci est remis dans l'état initial et sans aucun bris.**

Des conditions s'appliquent pour toutes réservations et sont indiquées sur le formulaire à cet effet.

\*\*\*\*\*

### ■ Lise Got, inspectrice en bâtiment et en environnement

### ■ Profiter de l'été en ayant l'esprit tranquille !

■ En cette période effervescente en ce qui a trait aux travaux de rénovations et aux nouveaux projets, la ville de Scotstown souhaite vous livrer quelques recommandations pour profiter pleinement des beaux jours.

■ Comme vous le savez, tous les projets impliquant des travaux de rénovation, construction, changement d'usage, clôtures, enseignes... nécessitent l'obtention d'un permis municipal. La liste des ouvrages étant longue, il est conseillé de vous informer auprès de l'inspectrice avant d'effectuer les travaux ou les changements.

■ L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Lise Got, vous reçoit les mercredis après-midi de 13 h à 16 h 30. Il est toujours préférable de prendre un rendez-vous afin de vous assurer de sa disponibilité. Téléphone : 819-560-8433, poste 4

■ Il est essentiel de venir valider votre projet avant d'entamer des démarches. La ville dispose de 30 jours pour analyser une demande de permis.

### ■ Note spéciale : Piscines résidentielles

■ Les joies de la baignade arrivent à grands pas et la ville souhaite vous rappeler que des normes strictes encadrent l'installation des piscines. Ces normes concernent particulièrement l'accès à la piscine (échelle, enceinte, clôture). En venant chercher votre permis, l'inspectrice vous informera de tous les dispositifs qui doivent être installés pour prévenir les noyades des jeunes enfants.

■ Entre 1990 et 2011, 96 enfants âgés entre 0 et 5 ans sont décédés par noyade dans une piscine résidentielle au Québec. Pour que de tels événements n'arrivent pas chez nous, il est important d'être très rigoureux quant aux normes de sécurité.





## Écocentre de la MRC du Haut-Saint-François 105 Chemin Maine Central Bury 819 560-8404

[www.mrchsf.com/environnement-eco-centre.html](http://www.mrchsf.com/environnement-eco-centre.html)

# MAINTENANT OUVERT 5 AVRIL AU 19 NOVEMBRE

Horaire régulier 3 mai au 22 octobre

Mardi au vendredi : 8h30 à 16h30

Samedi : 8h30 à 12h00

**FERMÉ LES LUNDIS**

Horaire saisonnier

Printemps: 5 au 30 avril

Automne 25 octobre au 19 novembre

Mardi : 8h30 à 16h30

Samedi 8h30 à 12h00

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- ces produits sont acceptés pour tous les utilisateurs (citoyens, industries, commerces et institutions)

#### RDD (résidus domestiques dangereux)

peinture, décapants, aérosols, piles, batteries de véhicules, acides, propane, huiles, filtre à l'huile ampoules fluocompactes\*, tubes fluorescents\*

#### Autres lieux de dépôt RDD

Ascot Corner – Garage municipal  
5590, Rue Blouin  
819 560-8560 poste 2630  
East Angus – Garage municipal  
213, rue Bilodeau  
819 560-8604  
Lingwick – Garage municipal  
9, Chemin Fontainebleau  
819 560-8422 poste 2074  
Saint-Isidore-de-Clifton  
77, Rue de la Coop  
Weedon 525, 2e avenue

Scotstown – Garage municipal  
21, rue Osborne  
819 860-8433  
Chartierville – Garage municipal  
27, rue Saint-Jean-Baptiste  
819 560-8522  
COOP de La Patrie  
24, rue Notre-Dame  
COOP de Saint-Isidore d'Auckland  
55, Chemin Auckland  
COOP de Weedon  
260, 7e avenue

#### ÉLECTRONIQUE\*

téléviseurs, ordinateurs, périphérique d'ordinateur, téléphones, répondeurs, systèmes audio, etc.  
pour connaître la liste complète des équipements électroniques acceptés visitez le site Internet.

#### PNEUS

sans jantes automobiles / camionnettes

### TERREAU GRATUIT 1 FOIS PAR ANNÉE

Gracieuseté de GSI Environnement  
Offert aux citoyens qui apportent des matières à l'Écocentre pendant l'année  
Apportez votre pelle et vos contenants !

### MATIÈRES REFUSÉES

- bardage d'asphalte
- pneus montés sur jantes
- déchets dangereux, produits explosifs et munitions (BPC, cyanures, déchets radioactifs, explosifs)
- souches, terre contaminée
- carcasses animales
- déchets domestiques
- déchets biomédicaux (seringues, aiguilles, tubulures, médicaments périmés...)

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

bois naturel, peint ou traité

#### MÉTAL

fer, aluminium, fonte, cuivre, fils, broches, contenants de peinture vides, électroménagers et tous autres objets en métal

#### TEXTILES

vêtements, accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc), souliers et bottes

#### RÉSIDUS VERTS

résidus d'émondage et de jardinage, feuilles, branches de moins de 5 pieds de longueur

#### STYROMOUSSE\*

contenants de styrémousse alimentaire rincés et nettoyés (ex. : contenants de viandes) styrémousse d'emballage Ex. : styrémousse moulée entourant les appareils électroniques) styrémousse isolante (ex. retailles et panneaux)

#### PARTENAIRES



## SPÉCIAL : NOUVELLES DES ORGANISMES

### **SOIRÉE HORTICOLE**

**11 mai 2016**

Mercredi le 11 mai, à 18 h 30

Nous vous invitons à participer à une soirée horticole, au 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville.

Au programme :

- Conseils pour la fabrication du compost, atelier animé par René Vachon, responsable du dossier environnement à la MRC du Haut-Saint-François ;
- Présentation d'un vermicomposteur ;
- Présentation d'un abri pour les chauves-souris ;
- Échanges de trucs horticoles entre les participants ;
- Échanges de plantes entre les participants
- Tirage d'un baril récupérateur d'eau de pluie, gracieuseté de la Ville de Scotstown

Tout cela en une seule soirée !... À ne pas manquer !!!



### **LA FÊTE DU PRINTEMPS**      **21 Mai 2016**

- De 8 h à 12 h      Corvée de sarclage au Parc Walter-MacKenzie – responsable : Nicole Gagné (657-4475)
- De 9 h à 12 h      «Nettoyage dans la ville »  
Pour le lieu de rencontre, contactez Mariette au : 819-657-4320
- De 11 h à 14 h      «Dîner »  
Venez déguster les délicieux hot-dog de France au sous-sol de l'église. Si vous avez participé au nettoyage, vous pourrez en obtenir GRATUITEMENT ou en acheter.
- De 13 h à 15 h      «Jeux gonflables »  
Jackie vous attendra dans la cour de l'école pour vous amuser.
- De 19 h à 22 h      «Jeunes talents »  
Tu as du talent pour chanter, danser, faire du «lip sync», de l'humour, de la magie ou du théâtre (seul ou en groupe).

Inscrис-toi auprès d'Alyson au : 819-578-4745 ou 819-657-4745

Date limite d'inscription le : Vendredi 13 Mai 2016

Lieu : Sous-sol de l'église

(Spectateurs) Adultes : \$5.00   Enfants

(12 ans et -) : \$3.00

\*Chips, liqueurs, chocolats : À vendre sur place

P.S. Prix à gagner pour nos 3 meilleurs nettoyeurs du matin et 3 prix pour nos meilleurs jeunes talents !

**CE SERA UNE JOURNÉE  
FAMILIALE GENIALE ☺**



P.S. Les profits serviront pour notre salle communautaire de l'église St-Paul !!!

## **FÊTE LA PÊCHE**    **4 JUIN 2016**

Cette année la Fête de la pêche aura lieu SAMEDI le 4 JUIN 2016 au Parc Walter-Mackenzie de Scotstown.

Encore une fois, une équipe de bénévoles vous attendra pour célébrer cette traditionnelle fête.

Une cantine sera mise à votre disposition et de nombreux prix de présence seront tirés au cours de cette journée.

De plus, pour la cinquième année, le Duo Steff-Kriss sera de la partie en soirée!

On vous attend en grand nombre!

Le comité des saisons Scotstown-Hampden



### **AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB NOUVELLE SAISON INC.**

À tous les membres du Club Nouvelle Saison Inc., FADOQ Scotstown, soyez avisés que l'assemblée générale pour l'année 2016 aura lieu le 8 juin 2016 à 19h au Centre communautaire de Scotstown, situé au 2<sup>e</sup> étage du 101, rue Victoria ouest, à Scotstown.

Vous êtes invités à participer à la réunion. Un rapport de l'année qui s'est déroulée sera présenté. Les états financiers de la corporation seront présentés pour adoption. Trois (3) nouveaux membres du conseil d'administration seront élus.

Votre présence à cette assemblée est importante pour la vitalité de l'organisation.

Merci

Gérald Ostiguy, président.

\*\*\*\*\*

## **BINGO**    **4 MAI 2016**

Prochain bingo le 4 mai à 19 h.

Au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (2<sup>e</sup> étage)

Organisé par le Service incendie de Scotstown et ses pompiers volontaires  
Et parrainé par le Club Nouvelle Saison FADOQ de Scotstown